



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

Service des Travaux Publics

Mata Utu, le 01/09/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prolongation du dispositif « Aide aux matériaux »

L'Administration Supérieure communique :

À toute la population de Wallis et Futuna qu'une aide exceptionnelle à l'achat de matériaux peut être attribuée aux propriétaires occupants sans ressources et sous condition d'acceptation du dossier. Ce dispositif permet d'effectuer des travaux sur des logements dégradés, inachevés ou inadaptés dans le but d'améliorer la sécurité ou la santé de ses occupants.

Toute personne intéressée pourra retirer un formulaire de demande auprès des structures suivantes :

1. Service de l'Inspection du Travail et des affaires sociales (SITAS)
2. Assemblée Territoriale de Wallis et Futuna
3. Circonscription d'Uvea
4. Délégation de Futuna
5. Service des Travaux publics de Wallis et de Futuna

La date limite de dépôt des demandes initialement fixée au 31 août 2020 est repoussée au 30 septembre 2020. Le formulaire complété accompagné des pièces justificatives devra être déposé au plus tard à cette date auprès du service des Travaux publics de Wallis et de Futuna